

tenaient beaucoup à éviter l'élection des sénateurs par la population.

● (1700)

Si on ajoute le désir d'empêcher le Sénat d'être efficace à celui d'empêcher l'élection des sénateurs par la population dans chacune des provinces, on comprend aisément pourquoi l'égalité des provinces s'imposait au Sénat. Au moins un des éléments de la trinité constitutionnelle—le Triple-E—devait être retenu; or, le moins menaçant pour les premiers ministres provinciaux c'était l'égalité. C'est pour cette raison qu'ils ont opté pour cette réforme du Sénat.

Venait ensuite Québec qui, peut-être à juste titre, ne pouvait pas donner son aval à un Sénat égal sans un gain qui puisse être considérée comme une compensation suffisante aux yeux de sa population. Ainsi, quelque 18 députés de plus représenteront donc le Québec à la Chambre des communes. Si Bourassa en a 18, il est tout naturel que Bob Rae en ait autant.

Naturellement, le premier ministre Rae était on ne peut plus heureux d'obtenir 18 députés supplémentaires pour représenter l'Ontario à la Chambre des communes, en échange de l'abolition virtuelle du Sénat. Nul député néo-démocrate n'avait jamais imaginé pareil résultat: l'abolition virtuelle du Sénat et 18 nouveaux sièges pour l'Ontario. Quel exploit! Si on cherche quelqu'un pour aller négocier à l'étranger, qu'on n'oublie pas Bob Rae, c'est le meilleur candidat. Il a fait un excellent travail pour l'Ontario et pour le NPD.

En définitive, c'est le premier ministre du Canada et la plupart de ses collègues qui sont tombés dans le piège. On leur a en quelque sorte tordu le bras. Ils ont été empêtrés dans ce plan mal ficelé dont ils ne peuvent se defaire. Ils ont été précipités dans un référendum plein de risques. J'ai le sentiment qu'ils sont pleinement conscients de ces risques, ce qui expliquerait qu'ils deviennent parfois grandiloquents.

Que nous reste-t-il à faire, nous du au Sénat? Voter pour la motion du sénateur Murray, c'est donner son aval à un référendum sur la Constitution le 26 octobre. Voter pour sa motion, c'est approuver le libellé de la question référendaire. Voter pour sa motion, c'est voter pour les modifications constitutionnelles prévues dans l'accord de Charlottetown.

Ne soyez pas dupes, honorables sénateurs. Vous ne vous prononcez pas seulement sur la tenue d'un référendum portant sur une question donnée. Ce référendum vise à faire accepter les modifications constitutionnelles énoncées dans l'accord de Charlottetown. Voilà ce sur quoi vous vous prononcerez, honorables sénateurs.

Par exemple, si vous votez en faveur de cette motion, honorables sénateurs, vous voterez pour un Sénat inefficace. Vous voterez pour un Sénat qui ne sera rien d'autre qu'une nuisance dispendieuse. Vous voterez pour une option tellement désastreuse qu'il vaudrait mieux ne pas avoir de Sénat du tout.

**Le sénateur Perrault:** Bravo!

**Le sénateur Stewart:** Ce serait un vote pour que l'Ontario obtienne 18 sièges à la Chambre des communes en plus des 99 qu'elle occupe déjà et pour que le Québec en obtienne 18 en plus des 75 qu'il occupe déjà, soit 210 sièges sur les 337 au total. Voilà quel sera l'objet de votre vote, honorables sénateurs.

[Le sénateur Stewart.]

D'autre part, existe-t-il des motifs pour lesquels les sénateurs ne devraient pas voter «non»? Oui. Un vote négatif ici cet après-midi pourrait être interprété comme un vote contre le Québec. Un vote négatif pourrait être interprété comme un vote contre les aspirations des autochtones du Canada. Et il pourrait, hélas, être interprété comme un vote en faveur du Sénat tel qu'il existe à l'heure actuelle.

À mon avis, cette proposition référendaire est hautement risquée. C'est une aventure en eau très peu profonde et parsemée d'écueils. Le gouvernement a déterminé, au début de juillet, qu'il n'avait pas le choix et qu'il devait prendre ce risque. Cette décision lui appartient. Heureusement, pour ma part, je n'ai pas à déclarer que ce référendum est raisonnable. Je crois qu'il menace l'unité future du pays car il contrevient à la plupart des règles que j'ai exposées cet après-midi.

Honorables sénateurs, je refuse de jouer le jeu du gouvernement. Je m'abstiendrai de voter sur cette motion.

**L'honorable Finlay MacDonald:** Le sénateur Stewart pourrait-il m'expliquer quelques-unes de ses remarques?

**Le sénateur Stewart:** Certainement, si je le peux.

**Le sénateur MacDonald:** Je n'ai jamais entendu dire qu'un «oui» signifiait la paix constitutionnelle comme vous venez de le déclarer sénateur Stewart. Selon moi, le processus serait plutôt continu, semblable à ce dont parlaient les sénateurs Graham et Fairbain. D'où vous vient l'idée que la paix constitutionnelle s'installerait automatiquement si nous répondions «oui»? Voilà ma première question. J'en ai d'autres à poser.

**Le sénateur Stewart:** J'ai entendu dire, bien que je n'aie pas devant moi les textes qui le confirment, que les Canadiens en ont plus qu'assez d'entendre parler de Constitution. Ils sont scandalisés de voir les sommes qui ont été dépensées pour des conférences qui, comme le disait le sénateur Stollery, ont apparemment eu peu ou pas d'influence sur la teneur de l'entente. Les Canadiens veulent tourner la page. Ils sont prêts à voter en faveur maintenant afin de régler la question et pouvoir continuer de travailler à la prospérité du pays.

Une dame, et il s'agit, en passant, d'une très bonne libérale que l'honorable sénateur MacDonald connaît peut-être, m'a dit dernièrement: «Le contenu de l'entente m'importe peu. Signez-la, afin que nous ayons la paix et la prospérité.»

**Le sénateur MacDonald:** Sénateur Stewart, vous avez parlé de cas où un «non» pourrait être ou mal interprété. Ma question n'est pas de nature purement hypothétique; pourriez-vous nous dire ce qui pourrait se produire dans le cas tragique où le «non» remporterait une victoire claire et nette le 26 octobre? Pourriez-vous nous dire quelles seraient, selon vous, les conséquences?

**Le sénateur Stewart:** Honorables sénateurs, je pourrais émettre une hypothèse, mais je rappellerai plutôt au sénateur MacDonald ce que le sénateur Castonguay a dit hier soir. Il a décrit en termes sombres ce qu'il adviendrait si les Canadiens de l'extérieur du Québec votaient «non». Je crois que ce risque existe à cause de toutes les erreurs qu'a commises le gouvernement quant à la façon choisie pour tenir le référendum maintenant.